

Votre Agent Général
M ESTAUVER ERIC
30 RUE DU GAL SARRAIL
BP 123
82001 MONTAUBAN CEDEX
☎ **05 63 66 03 03**
📠 **05 63 66 63 59**

N°ORIAS **07 001 569 (ERIC ESTAUVER)**
Site ORIAS www.orias.fr

réinventons / notre métier



CCI FORMATION 82
61 AVENUE GAMBETTA
82000 MONTAUBAN

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **16/04/2012**

Vos références

Contrat
3889185004
Client
2798930904

Date du courrier
14 mars 2018

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
CCI FORMATION 82

Est titulaire du contrat d'assurance n° **3889185004** ayant pris effet le **16/04/2012**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ORGANISATION DE STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS TOUS LES DOMAINES A L'EXCEPTION DES DOMAINES SUIVANTS :

- médico chirurgical, chirurgical, soins infirmiers,
- nucléaire,
- aéronautique,
- maritime,
- chimique,
- travaux acrobatiques,
- éducation physique et sportive.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Vos références

Contrat

3889185004

Client

2798930904

La présente attestation est valable du **01/01/2018** au **01/01/2019** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Gaëlle Olivier

Directeur Général AXA Entreprise



Vos références

Contrat
3889185004
Client
2798930904

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	10 388 984 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	10 388 984 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 385 198 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	865 749 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	173 150 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	173 150 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	32 348 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.